

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 08 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté pendant ma visite.
- Les recommandations de Santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.
- Les rapports d'incidents mineurs sont rangés dans le dossier d'enfant, le parent a signé, la date est mise.
- À mon arrivée les enfants prennent leurs collations et après ce prépare pour aller à l'extérieure.
- Les enfants sont calment et les éducatrices parlent doucement avec eux.
- Les effets personnels des enfants portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et sont rangés séparément pour chaque enfant.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Chantal Bernard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date